



## **La culture en 17 questions aux candidats**

# **Les réponses d' Emmanuel Macron**

### **1. La politique culturelle en France vous paraît-elle adaptée aux défis actuels de la société française ? Quelles sont vos trois priorités pour la culture ?**

Notre société fait aujourd'hui face à de nombreux défis : le chômage de masse et ses difficultés d'intégration, les transformations radicales qu'entraîne le numérique, les changements climatiques, la montée du terrorisme, etc. Face à cela, la culture, parce qu'elle définit ce que nous sommes et ce que nous partageons, et parce qu'elle donne à chacun des clés pour comprendre le monde, doit être replacée au cœur de notre projet de société. C'est à cette condition que nous pourrions retrouver le chemin de l'unité et de l'émancipation.

Héritière de l'ambition portée par André Malraux, la politique culturelle s'est constituée en France autour d'un État volontaire, garant de la valorisation de notre patrimoine et promoteur de la création dans tous les domaines. La France a ainsi su bâtir une politique culturelle aux résultats remarquables. Cependant ce modèle trouve aujourd'hui ses limites : le retrait des collectivités territoriales se manifeste ici et là ; le rayonnement international de notre vie artistique s'essouffle ; le numérique fragilise l'édifice patiemment construit pour soutenir la création artistique. Et force est de constater que le modèle n'a pas tenu les promesses originelles de la démocratisation culturelle et de l'accès à la culture.

Aussi devons-nous faire évoluer le rôle de l'Etat en matière de politique culturelle en étroite collaboration avec les collectivités locales, pour imaginer de nouvelles modalités d'action plus adaptées au temps présent, libérer l'esprit d'entreprise et l'audace créatrice et retisser les liens que nous voyons se rompre jour après jour. Pour cela, nous aurons trois priorités :

- ouvrir l'accès à la culture et aux pratiques artistiques à tous ;
- préserver et renouveler le modèle de soutien à la création et aux artistes ;
- redonner du sens à l'idéal européen.

### **2. Quel est votre projet concernant l'Éducation Artistique et Culturelle ?**

Le renforcement de l'Éducation artistique et culturelle à l'école sera une priorité, car ce chantier participera de manière décisive à la politique de réduction des inégalités. Les échecs des politiques d'accès à la culture ne peuvent s'expliquer seulement par des moyens insuffisants ou inadaptés. Ils résultent d'abord de la difficulté à faire évoluer l'école de la République vers l'éducation au sensible et l'éveil aux pratiques artistiques.

## La culture en 17 questions aux candidats - Les Réponses d'Emmanuel Macron

Nous encouragerons les pratiques culturelles dès le plus jeune âge, car c'est dans les premières années de la vie que se crée le désir de culture. Un effort a été engagé depuis quelques années, dont nous commençons à voir apparaître les résultats. Mais il faut aller plus loin et je fixerai un objectif simple : que 100% des enfants aient accès aux actions d'éducation artistique et culturelle, contre moins de la moitié aujourd'hui. Grâce à la réforme de l'éducation que nous mènerons en parallèle, des libertés et des opportunités nouvelles seront accordées aux établissements et chaque élève pourra accéder à des actions culturelles, selon un parcours pédagogique cohérent.

En outre, l'État soutiendra financièrement les initiatives locales d'initiation à la pratique artistique collective (orchestre, chorale, ateliers de théâtre et de danse, éducation à l'image, visites de lieux culturels, participation à des événements), de rencontres avec des œuvres ou des artistes. Pour les plus jeunes, l'éveil musical sera privilégié dès la maternelle, en s'appuyant sur les récentes recherches scientifiques qui montrent l'impact de la musique dans le développement cognitif. Un effort de formation des enseignants et des médiateurs culturels est indispensable, ainsi qu'une réflexion sur les méthodes pédagogiques.

### 3. **Face au désengagement de l'Etat et des collectivités territoriales en matière de financement des politiques culturelles, quelles sont vos propositions pour garantir la richesse et la diversité de l'offre culturelle ?**

La culture, c'est ce qui permet de sortir de soi pour bâtir un monde commun. La culture est donc au cœur de mon projet politique : elle éclaire l'ambition que j'ai pour la France. Je ne crois pas, à la différence d'autres candidats, qu'une culture forte signifie une culture homogène ou unique, et je ne crois pas non plus que la culture doive rester le privilège de quelques-uns. Voilà pourquoi je me battrais à la fois pour la diversité de l'offre culturelle, et pour son accessibilité sur tous les territoires.

La politique culturelle ne saurait se construire sans l'investissement de l'Etat. Aussi l'effort public en faveur de la culture sera maintenu sur toute la durée du quinquennat. Pas un euro ne sera retiré du budget du ministère de la culture. Mais ce ministère doit gagner en agilité et en capacité d'innovation, et se concentrer sur ses fonctions essentielles : l'élaboration, la conduite et l'évaluation des politiques culturelles.

Je crois profondément dans l'autonomie et la capacité d'innovation des acteurs. C'est pourquoi il faudra rechercher un nouvel équilibre avec les collectivités territoriales et les grands établissements culturels, fondé sur une logique de contractualisation, de partenariat, et de soutien aux initiatives locales.

Les relations avec les grands établissements culturels doivent s'inscrire dans une logique stratégique et non de tutelle administrative : fixation des grands objectifs et des priorités communes (l'exigence artistique, le respect de la diversité, la parité entre les femmes et les hommes, l'accès à la culture, la diffusion, la numérisation), évaluation des résultats. La vocation nationale des établissements culturels doit conduire à développer la circulation des œuvres et des savoir-faire. Le but est de préserver la diversité des offres, en permettant aux établissements de gagner en autonomie tout en préservant la cohérence de l'action de l'État.

**4. En réponse aux difficultés de financement de la culture et à la raréfaction de la ressource publique, quelle doit être la place des citoyens et des entreprises dans le financement de la culture ? Dans quels secteurs en particulier, et dans quelles proportions ?**

Impliquer les acteurs privés, entreprises comme particuliers dans le financement de la culture c'est aussi faciliter l'accès à la culture par le plus grand nombre. Aussi souhaitons-nous conforter les dispositifs de soutien au mécénat des entreprises et des particuliers et aux financements nouveaux : loi Aillagon du 1er août 2003 ; financement participatif (crowdfunding) afin de créer un effet de levier à l'investissement public ; partenariats public / privé, etc.

N'oublions pas le patrimoine : Les Français sont attachés à leur patrimoine, et conscients de l'extraordinaire richesse de cet héritage commun. Le succès sans cesse renouvelé des Journées européennes du patrimoine témoigne de cet engouement populaire. Facteur de développement économique et d'attractivité, réparti dans les territoires, le patrimoine mérite d'être entretenu et mieux valorisé, sans tomber dans le travers un peu dépassé de l'opposition avec la création.

**5. Que souhaitez-vous mettre en place pour soutenir la création culturelle et préserver « l'exception culturelle » afin de développer l'attractivité de notre pays ?**

Alors que l'arrivée des géants américains de l'internet s'accompagne d'une uniformisation de la culture, la défense de la diversité culturelle est plus que jamais un enjeu pour les pays européens. Ce qui se joue actuellement, c'est la capacité à se représenter le monde.

Pour éviter l'uniformisation, la France a mis en place des politiques très efficaces en faveur de la diversité culturelle. Dans le monde entier, la France est vue comme une terre de culture et d'accueil des artistes. Le diagnostic conduit durant l'été 2016 par notre mouvement a d'ailleurs montré à quel point la culture et la richesse de notre patrimoine sont, pour les Françaises et les Français, une source d'espoir et de fierté. L'enjeu est, aujourd'hui, d'adapter ces mécanismes aux nouvelles règles du jeu de l'ère numérique. Cette ambition politique, c'est autant à l'échelle nationale qu'à l'échelle européenne que j'entends la porter (cf. question 12).

La culture est un investissement d'avenir. Le secteur contribue à hauteur de 57,8 Md€ au produit intérieur brut. Cela représente plus de 3 % de notre richesse nationale, soit l'équivalent du secteur de l'agriculture et des industries alimentaires. Les seules entreprises culturelles emploient près de 700 000 personnes – soit 2,5 % de l'emploi national.

Aussi, aujourd'hui, l'entreprise du secteur culturel et artistique peut être reconnue comme un acteur économique à part entière, qui galvanise la création artistique, mais également l'innovation, l'emploi et l'attractivité du territoire. Pourtant, si le secteur culturel se caractérise par un tissu dense de PME et de TPE, l'émergence des technologies numériques a stimulé le développement de l'entrepreneuriat dans ce secteur culturel avec l'apparition de modèles économiques innovants. Ces entreprises peinent à survivre et à se développer, ayant du mal à accéder aux financements adaptés.

## La culture en 17 questions aux candidats - Les Réponses d'Emmanuel Macron

Aussi allons-nous créer un fonds d'investissement consacré à l'amorçage et au développement des entreprises du secteur de la création et de la culture. Doté de 200 M€, ce fonds sera géré par Bpifrance, qui y associera l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC), qui connaît très bien ce secteur. Il aura vocation à investir dans des sociétés développant des projets ou produits culturels innovants, à fort potentiel créatif, pouvant s'exporter en mettant en valeur la création et le savoir-faire français. Des appels à projet seront lancés pour sélectionner les projets éligibles à un investissement.

### 6. **Le régime des intermittents du spectacle, maintes fois réformé, vous paraît-il adapté à la situation du spectacle vivant, de l'audiovisuel et du cinéma ?**

La viabilité du régime spécifique d'indemnisation du chômage des intermittents du spectacle doit être assurée. Ce régime doit être vu d'abord comme un outil au service de la politique culturelle. Conforté par l'accord de 2016 – qui est un bon compromis – il sera maintenu. Pour garantir sa pérennité il devra être adapté : périmètre, lutte contre les abus dans l'utilisation, prise en compte des heures pouvant être consacrées à des actions d'éducation artistique et culturelle.

### 7. **Le modèle de financement du cinéma vous paraît-il suffisant pour maintenir le haut niveau de qualité de notre production et de notre création ?**

La France est une référence en matière de soutien public au cinéma. Il faut en être conscient. Ce n'est pas un hasard si nous sommes un des seuls pays européens à continuer à exister au plan international en matière de cinéma !

Au cours des années 2000, la politique publique en faveur du cinéma a permis une forte augmentation des financements. Parallèlement, on constatait une progression non moins forte des entrées en salles des films français. Cependant, cette évolution est fragilisée par l'érosion des ressources publicitaires et d'abonnement de la télévision et l'effondrement du marché du DVD. En outre, le recul des investissements des chaînes payantes, notamment de Canal+, est à craindre. Il y a donc un enjeu d'approfondissement et de renouvellement du modèle. Il faudra poursuivre l'action engagée afin de favoriser l'émergence de nouveaux talents, la diffusion des films français à l'international, la préparation des formats de demain (réalité virtuelle notamment) et pour préserver un parc de salles offrant une diversité d'œuvres au public.

### 8. **Le modèle économique actuel de la musique est déstabilisé par le numérique. Quelles sont vos propositions au niveau français et européen pour soutenir la création musicale et l'exportation des œuvres, tout en préservant les droits et la rémunération des artistes ?**

Ce qui a déstabilisé le modèle économique de la musique c'est d'abord le piratage. L'usage illégal reste malheureusement encore trop répandu. C'est pourquoi nous devons lutter fermement contre les sites pirates (déréférencement, assèchement des ressources, fermeture par voie judiciaire) et éduquer davantage les jeunes **générations**

## La culture en 17 questions aux candidats - Les Réponses d'Emmanuel Macron

aux usages légaux. C'est une responsabilité collective.

L'utilisation de plateformes de visionnage de vidéos financées par la publicité ne génère que des revenus faibles. En revanche, et avec la progression du streaming depuis quelques années, l'industrie de la musique entrevoit, pour la première fois depuis 2000, la perspective d'un retour à la croissance. Mais, entretemps, le marché s'est effondré de plus de 50 %. Et les artistes ne comprennent pas pourquoi ce retour de la croissance du marché ne s'accompagne pas encore d'une hausse de leurs revenus.

L'accord en faveur d'un développement équitable de la musique en ligne, signé à Paris en octobre 2015, a montré la voie en posant le principe d'une rémunération minimale garantie pour les artistes, en échange de l'exploitation numérique de leurs œuvres. La loi création de 2016 a donné à ce principe une valeur législative. Je sais que les négociations sont en cours pour fixer le niveau de cette rémunération et je demanderai au ministre de la culture une vigilance particulière pour que les artistes voient leur rémunération protégée.

La France a montré la voie avec cet accord et cette loi. Notre pays joue son rôle, aux avant-postes de la lutte pour la diversité culturelle et la défense de la création.

### 9. **Quelles missions et quels objectifs assignez-vous à l'audiovisuel public ? Quelles sont vos propositions pour préserver l'indépendance de l'audiovisuel public en matière de gouvernance et de financement ?**

Le secteur audiovisuel connaît des transformations profondes : révolution numérique, convergence des médias (radio/tv/numérique), évolution des usages – notamment ceux des jeunes générations, moins consommatrices de télévision linéaire traditionnelle que de programmes à la demande –, apparition de nouveaux acteurs : YouTube, Amazon, Netflix.

Il est de notre responsabilité d'aider le secteur à relever ces différents défis, pour conforter ses missions. Car dans un monde marqué par la montée des tensions, le rôle des médias de service public est plus que jamais indispensable : ils doivent incarner une exigence éditoriale d'impartialité et de qualité de l'information ; jouer un rôle culturel, de soutien à la création et de diffusion du savoir ; fédérer les publics les plus larges ; être à la pointe de la transition numérique. Ces objectifs trouveront leur place dans un cahier des charges rénové.

Nous renforcerons les médias de service public pour qu'ils répondent aux attentes de tous les Français et accélèrent leur transformation digitale. En rénovant leur gouvernance avec des conseils d'administration plus indépendants et plus ouverts dans leur composition, auxquels sera donnée la responsabilité de désigner les dirigeants. En rapprochant les sociétés audiovisuelles publiques pour une plus grande efficacité collective. En recherchant une meilleure adéquation entre le périmètre des chaînes et leurs missions de service public, sans exclure une concentration de moyens sur un nombre de canaux plus réduit.

10. **Quelle est votre position sur le rôle et les missions du CSA, dans un paysage audiovisuel bouleversé par l'apparition de nouveaux médias et de chaînes sur internet ?**

Nous sommes naturellement favorables au maintien d'une autorité de régulation indépendante du secteur de l'audiovisuel, dotée de compétences lui permettant d'exercer correctement ses missions, y compris dans un environnement numérique qui crée des opportunités, mais soulève aussi des questions, notamment pour les jeunes. Mais ce ne sera plus le CSA qui nommera les PDG de l'audiovisuel public.

11. **Dans un paysage qui connaît une profonde mutation économique et sociale, comment garantir l'égalité des citoyens et l'équilibre territorial dans l'accès à l'offre culturelle ?**

J'ai déjà évoqué le rôle que devait jouer l'école via l'éducation culturelle et artistique. Nous souhaitons aussi ouvrir plus et ouvrir mieux les bibliothèques, comme cela se pratique dans les grandes villes européennes, comme à Copenhague ou à Amsterdam. Des contrats seront passés par l'État avec les collectivités locales pour la prise en charge des dépenses de personnel supplémentaires liées à l'ouverture en soirée et le dimanche. Nous inscrirons ce projet dans une réflexion plus large sur les missions des bibliothèques dont le modèle, bousculé par l'arrivée du numérique, offre des perspectives en tant qu'espace hybride d'accès aux œuvres et aux contenus, incubateur d'innovations pour accompagner le développement de nouveaux usages. Ces réflexions seront menées en concertation étroite avec les collectivités locales, les universités et les personnels concernés. L'État encouragera également une ouverture accrue des équipements culturels sur la ville et ses habitants, pour que les musées, les théâtres, les sites patrimoniaux ne soient pas seulement des lieux de visite, mais aussi de véritables lieux de vie.

Nous mettrons également en place un Pass Culture de 500 € permettant à tous les jeunes de 18 ans, via une application disponible sur smartphone, d'accéder à des biens et des services culturels (musées, monuments historiques, théâtre, concerts, cinéma, achat de livres et de musique). Le Pass sera un encouragement généreux à retrouver le chemin des lieux de culture, après les attentats terroristes qui les ont particulièrement visés. Il sera aussi une incitation, pour les établissements culturels, à proposer une offre adaptée aux jeunes. Il mettra l'accent sur l'accompagnement de bénéficiaires. Il s'agira enfin de tirer parti du potentiel des technologies numériques en facilitant l'accès au patrimoine culturel, notamment en poursuivant les efforts de numérisation engagés via le programme d'investissement d'avenir. Et en soutenant le développement de dispositifs d'apprentissage, de prescription personnalisée et de médiation numérique innovants (MOOCS, Fablab, service Flow, etc.).

12. **Quelle est votre position concernant les responsabilités éditoriales et fiscales des GAFAM, des opérateurs et des fournisseurs d'accès ? La réponse est-elle européenne, et si oui, quelles sont vos propositions ?**

La transformation numérique a fait évoluer le partage de la valeur dans les industries de la culture et de la création, vers les grandes plateformes de distribution et au détriment des artistes et des créateurs. Ce glissement dans la chaîne de valeur fragilise

la création dans sa diversité. Il constitue aussi un enjeu de compétitivité majeur pour l'Europe qui dispose d'industries de contenus fortes, alors qu'elle est moins bien représentée dans le numérique. Les géants américains de la distribution sur Internet (Google, Amazon, Facebook, Apple, Microsoft, Netflix) disposent d'avantages face aux distributeurs culturels européens : un marché intérieur leur permettant d'atteindre rapidement une taille critique ; la langue anglaise facilitant les développements à l'international ; une imposition faible voire inexistante en Europe ; peu d'obligations de contribuer aux politiques de promotion de la diversité culturelle.

Le rôle de la puissance publique est de permettre aux créateurs et aux producteurs de faire valoir leurs droits et de veiller à un partage équilibré des revenus. C'est autant au niveau européen qu'au niveau national que ce combat sera porté. En appliquant à tous les mêmes règles fiscales. En défendant résolument les droits d'auteur et les droits voisins, pour permettre la rémunération des créateurs et des artistes. En généralisant l'application des obligations du pays de diffusion. En aidant les artistes et les éditeurs de contenu européens dans le combat pour le partage de la valeur par la négociation encadrée d'accords entre ayant-droits, éditeurs et plateformes numériques. Et en rétablissant la confiance avec les géants du numérique : les acteurs bénéficiant de la distribution des œuvres seront sollicités pour contribuer au financement de la politique d'accès à la culture (comme le Pass Culture pour les jeunes).

13. **Les directions opérationnelles des grands établissements culturels sont monopolisées par les hauts fonctionnaires. Quelles sont vos propositions concrètes pour redonner toute leur place aux professionnels de la culture au sein de ces directions ?**

Les nominations dans le secteur culturel sont insuffisamment transparentes et ne reflètent pas assez la diversité de la société. Par exemple, les femmes représentent plus de la moitié des étudiants en spectacle vivant, et seulement 4% des chefs d'orchestre et 12 % des directeurs de théâtres nationaux. La SACD a raison de dénoncer cela dans son étude « Où sont les femmes ? ».

Il faut professionnaliser les nominations et les ouvrir davantage. Cela passera par la généralisation des appels à candidatures, l'ouverture des recrutements et la recherche active de talents. Et aussi par le recours à des comités paritaires (comportant autant de femmes que d'hommes), qui seront chargés d'évaluer les profils, les compétences et les projets et de donner leur avis au Gouvernement avant les nominations. La parité doit devenir la règle pour que davantage de femmes dirigent des institutions culturelles - et notamment les plus grandes.

14. **Quelles sont vos propositions concrètes concernant la formation et les politiques de soutien aux jeunes créateurs ?**

Le modèle français de soutien à la création et aux artistes a été conçu à une époque où l'offre culturelle devait être renforcée. Aujourd'hui, l'offre de spectacles et de biens culturels est abondante et sa diffusion bénéficie des effets démultiplicateurs permis par le numérique.

Il est nécessaire de mieux accompagner le parcours des artistes. En concentrant l'effort public sur la création émergente ; en ouvrant l'accès à la formation ; en rapprochant les écoles d'art pour favoriser le dialogue entre disciplines artistiques et en renforçant leurs liens avec les grands pôles universitaires ; en les ouvrant davantage à l'international, par la mobilité et les échanges ; en impliquant davantage les acteurs privés ; en développant les lieux de vie et de création pour les artistes.

15. **Quelles sont vos propositions concernant la création artistique et la diffusion culturelle pour les régions ultrapériphériques françaises au sein de l'Europe ?**

Les territoires ultramarins français sont une richesse culturelle immense pour la France et l'Europe, jusqu'à présent insuffisamment promue et valorisée. Nous avons trop longtemps réduit ces régions à un folklore. Ils sont bien plus que cela ! Ils sont les héritiers d'une histoire millénaire et qui est aussi celle de la France. Quels autres territoires dans le monde offrent un tel degré de métissage culturel ? Ils sont la France, mais aussi l'Amérique, l'Afrique et l'Europe !

Il faudra assurer une meilleure promotion des cultures ultramarines en métropole, mais aussi en Europe. Elles doivent mieux être connues, car elles sont une partie de nous-mêmes. Je souhaite libérer le potentiel culturel de ces territoires, et sortir de ce centralisme qui veut que les liens qui unissent la France au reste du monde ne se tissent que depuis Paris. Les territoires ultramarins sont le premier lien physique, mais aussi culturel, qui unit la France au reste du monde : à l'Amérique du Nord, centrale et du Sud, à l'Afrique et à l'Asie Pacifique. Ces territoires peuvent devenir des centres culturels régionaux, capables de rayonner sur leur continent et dans le monde. La France s'est insuffisamment appuyée sur ce potentiel régional.

16. **Quelles sont vos propositions en matière de Francophonie, notamment pour la relancer, et plus largement, avez-vous un projet concernant le soutien à la création artistique et culturelle des pays du sud ?**

La langue française, c'est notre territoire, notre histoire, notre patrimoine commun. Savoir lire et écrire, ce n'est pas seulement augmenter ses chances de trouver un emploi. C'est d'abord prendre pied dans ce qui fait notre Nation. C'est se situer soi-même à la confluence de ces traditions qui nous tissent. Parler français, penser français, ressentir en français est le viatique véritable pour tout individu désireux de s'inscrire dans la République.

« Ma patrie, c'est la langue française », disait Albert Camus : c'est cette patrie qui nous fait grands, qui nous fait rayonner dans le monde. Et c'est cette patrie qui unit aujourd'hui près de 275 millions de personnes dans le monde ! La francophonie est un trésor qu'il nous revient de sauvegarder, une opportunité majeure pour la France, qui doit jouer son rôle en facilitant les échanges dans cet espace culturel. En adoptant une stratégie plus collaborative : salons et festivals francophones, notamment dans le domaine du livre, du théâtre et de



la musique ; encouragement à la création de coproductions francophones ; alliances entre groupes publics, particulièrement dans le secteur audiovisuel.

**Faut-il relancer une politique de grands travaux, pour de nouveaux établissements culturels ? Si oui lesquels ?**

17. La France dispose d'une exceptionnelle densité d'équipements et d'établissements culturels et de monuments historiques, dont nous pouvons être fiers, et qui attirent les visiteurs du monde entier. Nous bénéficions aussi d'une création artistique d'une rare vitalité, que ce soit dans le domaine du spectacle vivant, des arts visuels, du cinéma ou des arts de la rue. Le foisonnement et la richesse de la création française sont unanimement reconnus sur la scène internationale, de même que notre patrimoine muséal, avec quelques-uns des établissements les plus visités au monde, et une extraordinaire diversité dans les 1200 musées de France.

Notre patrimoine doit naturellement être entretenu et valorisé. Mais je ne crois pas que la priorité soit aujourd'hui de relancer une politique de grands travaux. Un axe majeur de la politique culturelle qui sera conduite durant le quinquennat est celui de l'accès de tous à la culture et aux pratiques artistiques. Cela passe par une mobilisation des acteurs et des opérateurs culturels autour de l'éducation artistique et de l'action culturelle en général. Cette ambition doit se situer au cœur des investissements publics dans le domaine de la culture.